



PRÉFET DU CANTAL

**Direction Départementale des
Territoires du Cantal**

**Organisme unique de Gestion Collective bassin
Dordogne
Chambre d'Agriculture de Dordogne
CS 10250
24060 PERIGUEUX CEDEX 9**

Service Police de l'Eau du Cantal

Dossier suivi par :
Alexandra JOINEL

Tél. : +33 4 63 27 66 00
Mèl : alexandra.joinel@cantal.gouv.fr

Objet : Autorisation environnementale au titre de l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier
2017
exploitation forages sur la commune de VEBRET
Demande d'avis

Réf. : 15-2018-00190

AURILLAC, le 2 juillet 2018

Je sollicite votre avis sur un dossier de demande d'autorisation environnementale mise en œuvre dans le cadre de la simplification administrative des procédures.

Je vous prie de trouver en copie le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par SYNDICAT DES EAUX DE BORT LES ORGUES concernant l'opération suivante :

exploitation forages sur la commune de VEBRET

Ce dossier a fait l'objet d'un accusé de réception, dans les conditions définies à l'article R181-16 du code de l'environnement, délivré en date du 2 juillet 2018.

Conformément à l'article R.181-18 du code de l'environnement, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me donner votre avis sur le fond et sur la forme de ce dossier.

L'absence de réponse dans un délai de 45 jours à compter de la date du présent courrier vaudra avis favorable de votre part (soit le 17 août 2018).

Pour la directrice par intérim
L'adjointe au chef du service environnement,


Anne LAVEST

Pièce jointe : une version numérique de la demande d'autorisation environnementale